

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 29 JANVIER 2010

POINT SUR LE PROJET DE STATION D'EPURATION

Prolongation de la validité de l'offre de l'entreprise 3DTP : Dans l'attente de l'attribution officielle des subventions du Conseil général et de l'Agence de l'Eau, les délais légaux des conditions de l'offre s'arrêtant au 31/12/09, nous avons demandé et obtenu l'accord de l'entreprise 3DTP pour prolonger la validité de l'offre jusqu'à fin février 2010.

Subvention du Conseil général : Fin septembre, nous avons appris que, faute de crédits, nous devrions attendre 2010. Le dossier de la Station d'épuration sera présenté à la Commission permanente du Conseil général du 8 février.

Nouvelles modalités de paiement des subventions du Conseil général : En date du 20 décembre 2009, une lettre du Conseil général nous informait des nouvelles modalités de paiement des subventions d'investissement à partir de 2010 : au lieu de l'avance de 20 % au commencement des travaux, et du versement des subventions au fur et mesure du paiement des factures, le versement de la subvention n'interviendra -pour moitié seulement- qu'à l'achèvement des travaux (après la période d'observation), et l'autre moitié de la subvention ne sera versée qu'un an plus tard.

Dans une lettre, en date du 22 décembre -pour l'instant sans réponse-, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur le Président du Conseil général, de tenir compte de l'antériorité du projet et d'exonérer la commune de l'application de ces nouvelles modalités.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT POUR LES ANNEES 2010 -2012

La commune de St-Jodard fait partie des communes éligibles à l'assistance technique des services de l'Etat (ATESAT), Ces services sont assurés par la DDEA. Monsieur le Maire propose de renouveler la convention ATESAT. Décision adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT EN GRADE DE MME EPINAT

Suite à l'avis favorable du Comité technique partiaire du Centre de Gestion de la Loire, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (24 h 30 mn hebdomadaires), et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (24 h 30 mn hebdomadaires). Décision adoptée à l'unanimité.

CREATION D'UN « CEDEZ LE PASSAGE » AU CARREFOUR CHEMIN DU MONT / RD 26

Mise en priorité de la RD 26 au carrefour avec la voie communale dite « Chemin du Mont », par arrêté conjoint du Président du Conseil général et du Maire de Saint-Jodard, en date du 3 décembre 2009,

PROGRAMME TRAVAUX DE VOIRIE 2010

Propositions présentées : - élargissement du chemin des Communes (chez Clavel) pour desservir la parcelle du futur lotissement, pour un montant prévisionnel HT de 43 300,00 €- reprise de la partie basse du chemin de la Vourdiat (Carriage), pour 7 700,00 € - remplacement de la canalisation des eaux pluviales de la Reculat (et aménagement de l'évacuation des eaux pluviales Chez Givre, en limite des propriétés de MM Jandet et Félix), pour 2 940,00 € - première tranche de travaux de réparation du chemin du Sault pour 4 700,00 €

Soit au total une dépense estimée à 58 640,00 €, financée par droit de tirage de la Communauté de communes et subvention provenant des amendes de police. Décision adoptée à l'unanimité.

...